



## PEINTURE DÉCORATION

### DIPLÔME(S)

**Mention Complémentaire Peinture Décoration (1 an)**  
après un BP Peinture Revêtements



Jusqu'en 2001, le CAP Peinture ou le BEP Finition suffisait pour préparer la mention complémentaire Peinture Décoration.

Le contenu de cette mention complémentaire a été revu et **depuis Septembre 2001** il faut être titulaire du BP Peinture ou du BAC PRO Finition pour accéder à cette formation.

Cette formation devient une formation de **Niveau IV**.

Au cours de cette formation, les candidats auront à travailler non pas sur des panneaux mais sur de grandes surfaces afin de réaliser des décors grandeur nature.

Ils auront à apprendre, entre autres choses : le filage, des patines, une imitation au bronze, des imitations de bois, des imitations de marbres, un décor peint, une dorure, une laque polie...

Dans la classification des ouvriers du Bâtiment, il est indiqué que les ouvriers titulaires de deux diplômes de ce niveau (BP et MC) et qui mettent habituellement en œuvre les techniques ainsi acquises, bénéficient d'une rémunération au moins égale à 110% du salaire conventionnel correspondant à leur coefficient.

### APRÈS LA MC

Titre professionnel de niveau III de Responsable de Chantier

**BTP CFA 54-55 - Pont-à-Mousson**

☎ 03 83 81 65 65

<http://www.BTPCFA54-55.FR>

